

L'ajournement

● (1805)

J'exhorte le gouvernement à agir sans plus tarder et à mettre en place un plan d'urgence pour faire face aux crises comme celles que nous connaissons cette année. Je demande au gouvernement de s'engager, car au cours de l'été, le secrétaire parlementaire du premier ministre, le député de Assiniboia, a refusé de prendre cet engagement envers les agriculteurs de sa région.

Comme je l'ai souligné hier, les agriculteurs des Prairies ont besoin immédiatement de l'aide du gouvernement. A cette période de l'année, ils ont toujours de grosses factures à acquitter et ils ont besoin d'aide. Cet automne, ils devront par-dessus le marché payer les dépenses qu'ils ont dû faire pour empoisonner les sauterelles pendant l'été. Un grand nombre d'entre eux sont acculés à la faillite, mais le gouvernement pourrait la leur éviter s'il leur apportait de l'aide.

J'exhorte le gouvernement à assumer ses responsabilités et à apporter immédiatement aux agriculteurs canadiens l'aide dont ils ont désespérément besoin.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Tout d'abord, je me permets de rappeler au député que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a déclaré hier que la semaine prochaine peut-être, ou dans une dizaine de jours nous serons en mesure de mettre en œuvre la phase 2 du projet. Je sais que le député est pressé, mais le ministre fait ce qu'il peut.

Je suis heureux de pouvoir expliquer davantage la réponse fournie hier par le ministre de l'Agriculture à la question du député de Prince Albert (M. Hovdebo) au sujet de l'aide financière consentie aux agriculteurs établis dans les régions frappées par la sécheresse dans les Prairies.

Comme le ministre l'a expliqué à la Chambre, le gouvernement fédéral a déjà annoncé la mise en œuvre d'un programme d'aide de 48 millions de dollars destiné aux éleveurs des Prairies. C'est là beaucoup d'argent, monsieur le Président. Lorsqu'il a annoncé ce programme le 14 août dernier, le ministre de l'Agriculture a déclaré que cette aide fédérale serait combinée à des programmes d'aide provinciaux pertinents, à la suite des consultations avec les quatre provinces de l'Ouest.

J'ai le plaisir d'annoncer que par le truchement de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, nous avons presque terminé nos négociations avec les quatre provinces de l'Ouest et devrions pouvoir signer des accords bientôt. Nous mettons actuellement au point les mécanismes qui permettront de faire des versements aux producteurs. En Saskatchewan, ces versements ont déjà commencé dans le cadre du programme que le premier ministre de la province avait annoncé à la mi-juillet. Les versements fédéraux totaliseront probablement 48 millions de dollars.

Le ministre avait également annoncé en août que le gouvernement continuerait à suivre la situation dans les Prairies et prendrait d'autres mesures au besoin. Un groupe spécial, que préside le député d'Assiniboia et qui comprend des représentants du gouvernement provincial, devait conseiller le ministre à cet égard. Mes honorables vis-à-vis conviendront, j'en suis sûr, que le député d'Assiniboia a fait du très bon travail pendant l'été.

Le groupe d'étude s'est attelé à cette tâche, avec l'aide d'un comité technique composé de fonctionnaires fédéraux et provinciaux, et il se réunira à nouveau au cours de la première semaine d'octobre. Nous pensons que d'autres recommandations seront faites à la suite de cette réunion. Sans vouloir exercer une mauvaise influence sur ces recommandations, je signale que la pluie qui est tombée durant les dernières semaines dans le sud des Prairies a certainement eu des conséquences. Je suis sûr que mon collègue ne pensera pas que nous sommes responsables de la pluie et de la neige.

En raison du reclassement de certaines récoltes de céréales à cause des dégâts causés par l'humidité, il n'y a pas pénurie de grain fourrager dans le sud des Prairies pour le moment et les prix sont extrêmement raisonnables, du moins pour les éleveurs de bétail.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL—LA
DÉSIGNATION DE CERTAINES RÉGIONS DE L'ALBERTA EN VERTU
DES PROGRAMMES FÉDÉRAUX DE DÉVELOPPEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire sur une question que j'ai posée au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) jeudi dernier. Je lui ai demandé s'il avait fait en sorte de désigner certaines régions de l'Alberta comme étant des zones de niveau 2, de façon que ces régions où le chômage est aigu puissent se prévaloir des programmes de développement industriel et régional du gouvernement fédéral. Le PDIR est le programme principal du ministère de l'Expansion industrielle régionale ou MEIR; il sert à apporter une aide financière directe aux industries canadiennes. Il est en vigueur depuis juillet 1983 et il est surtout administré par l'intermédiaire des 12 bureaux régionaux et des 25 bureaux locaux du MEIR.

● (1810)

L'objectif du programme consiste à promouvoir l'expansion et le développement industriels régionaux avec l'aide des initiatives du secteur privé; ce programme est surtout axé sur les projets, les secteurs et les technologies présentant le plus de possibilités de rendement économique, de croissance soutenue et de compétitivité internationale. Autrement dit, il s'agit d'un programme énorme offert par le gouvernement fédéral pour encourager les entreprises privées à investir. Il aidera l'entreprise privée au moyen de subventions et de prêts à faible intérêt pour la création d'emplois dans les régions où le chômage est très élevé.

Quand le gouvernement précédent a institué son Programme énergétique national, il a pour ainsi dire anéanti l'emploi et l'expansion économique en Alberta. Je voudrais signaler à la Chambre la répartition en niveaux. Quand une division est classée au niveau 1, elle n'a droit qu'à très peu de stimulants ou de subventions de la part du gouvernement fédéral. Au niveau 2, une assistance est accordée d'office aux diverses sociétés qui veulent investir et créer des emplois. Au niveau 3, le gouvernement distribue des stimulants encore plus généreux. Au niveau 4, le gouvernement donne carte blanche aux entreprises afin qu'elles viennent établir et exploiter de nouvelles industries dans ces régions.